

FRANCAISE



Si vous êtes dans une des situations suivantes, il est possible que vous soyez victime d'un délit de traite d'êtres humains :

- On vous a proposé un travail, mais à votre arrivée à Barcelone, la réalité ne correspond pas à la proposition que vous avez reçue.
- On vous retient sous la menace ou la contrainte à votre rencontre ou à l'attente de vos proches.
- On vous oblige à rester dans un endroit où vous ne voudriez pas vous trouver ou à faire des choses que vous ne voulez pas faire.
- On vous oblige à travailler de force.
- On vous oblige à travailler en tant que personnel de maison à domicile, sans repos.
- On vous oblige à vous prostituer ou à faire de la pornographie.
- On vous oblige à vous marier avec quelqu'un que vous ne voulez pas épouser.
- On vous oblige à faire la manche.
- On vous oblige à commettre des délits.

Que vous soyez un homme ou une femme, majeur(e) ou mineur(e), et quelle que soit votre situation administrative, **L'UNITÉ MUNICIPALE CONTRE LA TRAITE D'ÊTRES HUMAINS (UTEH) PEUT VOUS AIDER.**

Nous vous offrons une aide sociale, psychologique et juridique et nous pouvons vous trouver un endroit sûr.

Contactez-nous :

+34 677 445 190
(appels et WhatsApp)

Horaires : du lundi au jeudi,
de 9 h 00 à 18 h 00
et le vendredi, de 9 h 00 à 14 h 00

En dehors des horaires de l'UTEH, vous pouvez vous adresser au **Centre des urgences sociales de Barcelone** (CUESB, c/ Llacuna, 25), qui est ouvert 24 h sur 24, tous les jours de l'année.

Téléphone : **+34 900 703 030.**